



INFORMATION AU PERSONNEL

Reichshoffen, le 18 Juin 2020

PROJET D'ACQUISITION DE BOMBARDIER TRANSPORT PAR ALSTOM :

Comme nous vous l'avions évoqué récemment, le projet d'acquisition de Bombardier par Alstom suit son cours et entre maintenant dans sa phase de consultation des autorités de la concurrence dans près de 20 juridictions dans le monde.

Après la signature du MOU (Memorandum of Understanding) le 17 février 2020, la notification formelle marquant l'ouverture officielle du processus d'approbation de la Commission Européenne, à la fin duquel celle-ci approuve ou interdit la transaction a été déposée le 11 Juin 2020.

Le rôle de cette commission est d'analyser, pays par pays, secteur par secteur si la nouvelle société ne sera pas en situation de monopole afin d'éviter les effets négatifs sur la concurrence et de garantir qu'elle soit libre et juste.

Le Comité européen ainsi que le Comité Social et Economique Central ont été réunis hier comme le prévoit la loi.

En résumé :

-ALSTOM est très confiant sur le fait que l'opération soit approuvée par la Commission Européenne dans un délai de 35 jours ouvrés mais. Cependant, des « remèdes » seraient à apporter dans 3 domaines et notamment sur le segment trains régionaux et plus précisément le régiolis pour notre part. Le terme remède veut dire des concessions ou des contreparties. Dans ce secteur, la future entité représenterait +de 90% du marché en France. Il est donc pratiquement certain que la Commission demandera à ALSTOM de s'engager sur une ou des cessions à des concurrents sur ce secteur. Ces cessions peuvent être :

- des propriétés intellectuelles d'un ou plusieurs produits
- des produits et des contrats
- tout ou une partie d'un site

Les noms des sites de Reichshoffen (Alstom) et/ou de Crespin (Bombardier) ont clairement été cités pour faire partie de ces remèdes au vu de leur activité sur ce marché.

Donc, soit la Commission Européenne valide le rachat en l'état sans contreparties (peu probable) soit elle le valide en mettant des conditions dites remèdes qu'ALSTOM va devoir apporter (fort probable). Si tel était le cas, nous connaîtrions ces remèdes aux alentours du 9 Juillet 2020. Ces cessions devront être effectives afin que le closing de l'opération puisse se faire soit au 1^{er} trimestre 2021.

Il nous paraît utile de préciser qu'aucune décision à ce jour n'a été officiellement prise par la Commission Européenne. Evidemment cette situation nous inquiète et nous suivrons l'évolution de ce dossier jour par jour pour vous en informer.

Les Organisations Syndicales CFE/CGC - CGT - FO